

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
14 DÉCEMBRE 2015 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h 16 et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 15-12-05

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 14 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 15-12-05

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of December 14, 2015.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 27 et 1 citoyen s'adresse au conseil. La période de questions se termine à 19 h 28.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 novembre 2015

RÉSOLUTION N° 15-12-06

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 novembre 2015

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 novembre 2015 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 novembre 2015 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 15-12-06

Subject: Adoption of Minutes of November 23, 2015 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of November 23, 2015, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of November 23, 2015.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des chèques
- .2 Permis et certificats
- .3 Rapport - ressources humaines
- .4 Liste des achats
- .5 Liste des commandes - novembre - 5 000 \$
- .6 Liste des commandes - novembre - 25 000 \$
- .7 Registre - déclarations des dons

6. Calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil municipal

RÉSOLUTION N° 15-12-07

Objet : Calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil municipal

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'établir le calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil de Ville de Mont-Royal comme suit :

lundi, 25 janvier 2016, 19 h

lundi, 22 février 2016, 19 h

lundi, 21 mars 2016, 19 h

lundi, 18 avril 2016, 19 h

RESOLUTION N° 15-12-07

Subject : 2016 Calendar of regular meetings of municipal council

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To determine as follows the schedule of 2016 regular sittings of Town of Mount Royal council:

Monday, January 25, 2016, 19:00

Monday, February 22, 2016, 19:00

Monday, March 21, 2016, 19:00

Monday, April 18, 2016, 19:00

lundi, 16 mai 2016, 19 h	Monday, May 16, 2016, 19:00
lundi, 20 juin 2016, 19 h	Monday, June 20, 2016, 19:00
lundi, 18 juillet 2016, 19 h	Monday, July 18, 2016, 19:00
lundi, 22 août 2016, 19 h	Monday, August 22, 2016, 19:00
lundi, 26 septembre 2016, 19 h	Monday, September 26, 2016, 19:00
lundi, 24 octobre 2016, 19 h	Monday, October 24, 2016, 19:00
lundi, 21 novembre 2016, 19 h	Monday, November 21, 2016, 19:00
lundi, 12 décembre 2016, 19 h.	Monday, December 12, 2016, 19:00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Désignation du maire suppléant

RÉSOLUTION N° 15-12-08

RESOLUTION N° 15-12-08

Objet : Désignation du maire suppléant

Subject : Designation of Acting Mayor

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

De désigner le conseiller John Miller comme maire suppléant de la Ville de Mont-Royal, pour les années 2016 et 2017.

To designate Councillor John Miller, as Acting Mayor for the Town of Mount Royal, for the years 2016 and 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Quittance pour la radiation d'une hypothèque légale - 63, chemin Surrey

RÉSOLUTION N° 15-12-09

RESOLUTION N° 15-12-09

Objet : Quittance pour la radiation d'une hypothèque légale - 63, chemin Surrey

Subject : Discharge for cancellation of a legal hypothec – 63 Surrey Road

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal détient une hypothèque contre l'immeuble situé au 63, chemin Surrey, et ce, en vertu d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 11 742 804;

WHEREAS Town of Mount Royal holds a hypothec against the immoveable located at 63 Surrey Road under a deed recorded at the Bureau de la publicité des droits of the Montreal regulation division under the number 11 742 804;

ATTENDU QUE les conditions qui étaient prévues dans cet acte sont remplies;

WHEREAS the conditions established in said deed have been met;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble demande une quittance de la Ville afin de pouvoir faire radier cette hypothèque;

WHEREAS the owner of the immoveable requests discharge from the Town in order to be able to have said hypothec cancelled;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De donner quittance totale et finale de l'inscription de toutes hypothèques et autres droits réels résultant de l'acte de garantie hypothécaire reçu devant Me Nicole Laferrière, le 27 septembre 2004, et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 30 septembre 2004, sous le numéro 11 742 804;

To grant complete and final discharge from the registration of all hypothecs and other real rights resulting from the warranty deed signed before Nicole Laferrière on September 27, 2004, a copy of which was recorded at the Bureau de la publicité des droits of the Montreal regulation division on September 30, 2004, under the number 11 742 804;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer cette quittance.

To authorize the mayor, acting mayor or clerk to execute this discharge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours pour la période du 1er novembre au 30 novembre 2015

RÉSOLUTION N° 15-12-10

RESOLUTION N° 15-12-10

Objet : Ratification des débours pour la période du 1er novembre au 30 novembre 2015

Subject : Confirmation of Disbursements for the period of November 1st to November 30th, 2015

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er novembre au 30 novembre 2015:

To confirm and approve the disbursements for the period between November 1st and November 30th, 2015:

Salaires et avantages sociaux: 825 533 \$

Salaries and fringe benefits: \$825,533

Fournisseurs: 1 153 383 \$

Suppliers: \$1,153,383

Frais de financement: 65 \$

Financing costs: \$65

Total des déboursés: 1 978 981 \$

Total disbursements: \$1,978,981

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Radiation d'un compte à recevoir de la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 15-12-11

RESOLUTION N° 15-12-11

Objet : Radiation d'un compte à recevoir de la Ville de Mont-Royal

Subject : Writing off of Town of Mount Royal receivable

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

De radier des livres de la Ville de Mont-Royal la somme totale de 49 616,28 \$, plus intérêts, réclamée à une tierce personne pour les dommages causés lors d'un incident survenu le 30 août 2011.

To write off the sum of \$49,616.28, plus interest, from the Town's books, claimed to a third party for damages caused during an incident on August 30, 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Renouvellement des contrats de garantie prolongée pour les logiciels de PG Solutions Inc.

RÉSOLUTION N° 15-12-12

Objet : Renouvellement des contrats de garantie prolongée pour les logiciels de PG Solutions Inc.

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser le renouvellement des contrats de garantie prolongée pour les logiciels applicatifs de PG Solutions Inc. pour l'année 2016, au montant de 112 807,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents soumis.

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2016

Imputation:
02-135-00-675 - Support maintenance - renouvellement logiciels et matériel

Contrat: 112 807,75 \$
Crédit: 103 017,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-12-12

Subject : Renewal of the extended warranty contracts for PG Solutions Inc. software

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize the renewal of the extended warranty contracts for PG Solutions application software suite for the year 2016 with PG Solutions Inc. company, in the amount of \$112,807.75, taxes included, in compliance with the documents submitted.

To apply this expenditure as follows:

Source: 2016
Operating Budget

Cost allocation:
02-135-00-675 - "Support maintenance - renouvellement logiciels et matériel"

Contract: \$112,807.75
Credit: \$103,017.66.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Fourniture et livraison de fleurs annuelles

RÉSOLUTION N° 15-12-13

Objet : Fourniture et livraison de fleurs annuelles

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 39 100 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de fleurs annuelles pour l'année 2016, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

D'accorder à LES SERRES Y.G. PINSONNEAULT INC. le contrat (C-2015-85) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au coût total de 35 540,55 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

RESOLUTION N° 15-12-13

Subject : Supply and delivery of flowers (annuals)

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize a maximum expense for the amount of \$39,100 (taxes included) for the supply and delivery of flowers (annuals) for the year 2016, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LES SERRES Y.G. PINSONNEAULT INC. the contract (C-2015-85) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$35,540.55 (taxes included), in accordance to the tendering documents prepared for this contract; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2016

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

Imputation:
02-761-00-648 - Matériel-Fleurs et arbustes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Source:
Operating Budget 2016

Credits required for this activity will be maintained in the budget.

Appropriation:
02-761-00-648 - "Matériel-Fleurs et arbustes".

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Renouvellement du contrat de tonte du gazon dans les parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 15-12-14

Objet : Renouvellement du contrat de tonte du gazon dans les parcs et espaces verts

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 106 700 \$ (taxes incluses) en 2016 pour l'exécution du contrat de la tonte du gazon dans les parcs et espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2015-02) à la compagnie 178001 CANADA INC. - FASLRS GROUPE NICKY à cette fin, au prix unitaires soumis pour la première année d'option et deuxième année du contrat, au montant de 90 140,02 \$ (taxes incluses), ajusté selon l'IPC et conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-761-00-447 - Services externes - Entretien des pelouses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-12-14

Subject : Contract renewal for cutting grass in the parks and green spaces

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$106,700 (taxes included) in 2016 to execute the contract for the cutting of grass in the parks and green spaces, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2015-02) to the company 178001 CANADA INC. - FASLRS GROUPE NICKY to undertake these works with the unit prices submitted for the first year option and second year of the contract, for a total of \$90,140.02 (taxes included), adjusted according to CPI, and in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Imputation:
02-761-00-447 - " Services externes - Entretien des pelouses ".

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Renouvellement du contrat de plantation et entretien horticole des terre-pleins

RÉSOLUTION N° 15-12-15

Objet : Renouvellement du contrat de plantation et entretien horticole des terre-pleins

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 134 000 \$ (taxes incluses) en 2016 pour la plantation et l'entretien horticole des terre-pleins, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2014-01) à LES ENTREPRISES J.FORGET ENR. à cette fin aux prix unitaires soumis, pour la deuxième année d'option et dernière année du contrat, soit au prix total de 127 434,34 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2016

Imputation:
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-12-15

Subject : Contract renewal for plantation and horticultural maintenance of medians

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$134,000 (taxes included) in 2016 for the plantation and horticultural maintenance of medians, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2014-01) to LES ENTREPRISES J.FORGET ENR., to undertake these works with the unit prices submitted, for the second optional year and final year of the contract, for a total of \$127,434.34 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles".

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Renouvellement du contrat d'entretien des parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 15-12-16

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien des parcs et espaces verts

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 272 800 \$ (taxes incluses) en 2016 pour l'entretien des parcs et espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2015-03) à LES ENTREPRISES J. FORGET ENR. à cette fin aux prix unitaires soumis, pour la première année d'option et deuxième année du contrat, soit au prix total de 252 800 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

RESOLUTION N° 15-12-16

Subject : Contract renewal for the maintenance of parks and green spaces

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$272,800 (taxes included) in 2016 for the maintenance of parks and green spaces, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2015-03) to LES ENTREPRISES J. FORGET ENR. to undertake these works with the unit prices submitted, for the first year option and second year of the contract, for a total of \$252,800 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge these expenditures as follows:

Source :
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles".

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Renouvellement du contrat de fertilisation et correction d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 15-12-17

Objet : Renouvellement du contrat de fertilisation et correction d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 43 200 \$ (taxes incluses) en 2016 pour la fertilisation et correction d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2014-12) à LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. à cette fin aux prix unitaires soumis pour la deuxième année d'option et dernière année du contrat, soit au prix total de 41 125,18 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-762-00-457 - Services extérieurs - Entretien des arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-12-17

Subject : Contract renewal for the fertilization and correction of irregularities in trees along the side of streets and in parks and green spaces

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$43,200 (taxes included) in 2016 for the fertilization and correction of irregularities in trees along the side of streets and in parks and green spaces, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2014-12) to LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. to undertake these works with the unit prices submitted for the second optional year and final year of the contract, for a total of \$41,125.18 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-762-00-457 - "Services extérieurs - Entretien des arbres".

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Rénovation de la toilette des femmes aux Travaux publics

RÉSOLUTION N° 15-12-18

Objet : Rénovation de la toilette des femmes aux Travaux publics

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 40 000 \$ (taxes incluses) pour la rénovation de la toilette des femmes aux Travaux publics, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie MELK CONSTRUCTION INC. le contrat (C-2015-15) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 34 844,38 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'autoriser un emprunt de 40 000 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme en cinq (5) ans;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation:
Projet : 1 103 - Réaménagement toilette Ateliers municipaux - 180 Clyde

Compte budgétaire : 22-300-00-723.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-12-18

Subject : Renovations to the woman's washroom at Public Works

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$40,000 (taxes included) for the renovation to the woman's washroom at Public Works, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest bidder, MELK CONSTRUCTION INC. the contract (C-2015-15), to undertake these works, for the lump sum price of \$34,844.38 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To authorise a loan of \$40,000 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Working fund

Appropriation:
Project: 1 103 - " Réaménagement toilette Ateliers municipaux - 180 Clyde "

Budget account: 22-300-00-723.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Services d'entretien pour les postes de chloration

RÉSOLUTION N° 15-12-19

Objet : Services d'entretien pour les postes de chloration

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 29 000 \$ (taxes incluses) pour les services d'entretien pour les postes de chloration pour l'année 2016, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 15-12-19

Subject : Maintenance services for chlorination station

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$29,000 (taxes included) in 2016 to execute the maintenance services for chlorination station, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC., le contrat pour les services d'entretien pour les postes de chloration - Année 2016 (C-2015-84), au prix forfaitaire soumis, soit au prix total de 26 053,34 \$ (taxes incluses), avec option de renouvellement pour les années 2017 et 2018, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

To award to NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC., the contract for the maintenance services for chlorination sation - year 2016 (C-2015-84), to undertake this work with the sum lump price submitted, for the total amount of \$26,053.34 (taxes included), with renewal option at the Town's discretion for the years 2017 and 2018, in accordance to the tendering documents prepared for this contract;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance:
Budget d'opération 2016

Source:
Operating Budget 2016

Imputation:
02-412-00-444 - Entretien et opération des équipements.

Appropriation:
02-412-00-444 - " Entretien et opération des équipements ".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Contrat d'assurances responsabilité et de biens

RÉSOLUTION N° 15-12-20

RESOLUTION N° 15-12-20

Objet : Contrat d'assurances responsabilité et de biens

Subject : Contract for liability and property insurances

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'octroyer le contrat d'assurances de responsabilité et de biens de la Ville de Mont-Royal pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada:

To grant the contract for liability and property insurances for the Town of Mount Royal for the period between January 1, 2016 and December 31, 2016 to the following insurers via the insurance broker BFL Canada:

ASSURANCES	ASSUREURS
Biens	Affiliated FM
Bris de machines	Affiliated FM
Délits	Chartis
Responsabilité primaire	Lloyd's
Responsabilité complémentaire	Lloyd's
Responsabilité municipale	Lloyd's
Automobile des propriétaires	Lombard

INSURANCE	INSURER
Property	Affiliated FM
Machinery	Affiliated FM
Crime	Chartis
Primary liability	Lloyd's
Supplementary liability	Lloyd's
Municipal liability	Lloyd's
Automobile owner	Lombard

De verser, pour le terme 2016, la prime de la Ville de Mont-Royal, soit 107 143 \$ incluant la taxe, au mandataire des assureurs stipulés précédemment, BFL Canada;

To pay the Town's insurance premium for the 2016 term, in the amount of \$107,143 (tax included) to the abovementioned insurers' representative, BFL Canada;

De verser, à l'UMQ, la somme de 41 974 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme de 2016;

To pay to the UMQ an amount of \$41,974, constituting the Town's share of the civil liability group deductible coverage for the 2016 term;

D'autoriser que le maire, le greffier, ou leur remplaçant soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

To authorize the mayor, the Town Clerk or their representative to sign, for and on behalf of the Town, all documents giving effect to this resolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Dépense supplémentaire pour le contrat de nettoyage de puisards de rue

RÉSOLUTION N° 15-12-21

RESOLUTION N° 15-12-21

Objet : Dépense supplémentaire pour le contrat de nettoyage de puisards de rue

Subject : Additional expense for the contract of cleaning of street catch basins

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 160,40 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat de nettoyage de puisards de rue en 2015, (C-2015-26), accordé à KELLY SANI-VAC INC.;

To authorize an additional expense for the amount of \$160.40 (taxes included) under contract for cleaning of street catch basins in 2015 (C-2015-26) awarded to KELLY SANI-VAC INC.;

D'imputer les dépenses comme suit :

To charge the expenses as follows:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015

Source:
Operating budget 2015

Imputation :
02-415-00-458 - Services extérieurs - Nettoyage puisards.

Appropriation:
02-415-00-458 - "Services extérieurs - Nettoyage puisards" -

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Dépenses supplémentaires - Marquage de chaussée

RÉSOLUTION N° 15-12-22

RESOLUTION N° 15-12-22

Objet : Dépenses supplémentaires - Marquage de chaussée

Subject : Additionnal expenses - Traffic line marking

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 8 000 \$ (taxes incluses) en 2015 dans le cadre du contrat C-2015-19 pour le marquage de chaussée accordé à LES ENTREPRISES JACLUC INC.;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2015

Imputation:
02-350-00-458 - Services extérieurs - Marquage de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an additional expense for the amount of \$8,000 (taxes included) in 2015 under contract C-2015-19 for traffic line marking awarded to LES ENTREPRISES JACLUC INC.;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2015

Appropriation:
02-350-00-458 - "Services extérieurs - Marquage de rues".

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Fourniture et livraison de sel de déglacage - modification de la résolution no 15-10-21

RÉSOLUTION N° 15-12-23

Objet : Fourniture et livraison de sel de déglacage - modification de la résolution no 15-10-21

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

DE modifier le prix unitaire par tonne métrique incluant le transport pour le sel de déglacage de 75,15 \$ (taxes en sus) tel qu'inscrit à la résolution no 15-10-21 pour 78,06 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-12-23

Subject : Supply and delivery of street de-icing salt- modification to resolution 15-10-21

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To modify the unit price per metric ton including transport for the de-icing salt as indicated in Resolution No. 15-10-21 at \$75.15 plus tax to \$78.06 plus tax.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 15-12-24

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale en reportant l'étude du dossier relatif à l'immeuble situé au 7, croissant Roselawn;

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale en modifiant la rubrique URBANISME comme suit :

RESOLUTION N° 15-12-24

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

PROPOSED AMENDMENT

Councillor Louis Dumont proposed amending the main motion by postponing study of the file relating to the immovable located at 7 Roselawn Crescent;

This motion failed for lack of second.

PROPOSED AMENDMENT

Councillor Louis Dumont proposed amending the main motion by amending the URBAN PLANNING heading as follows:

« ATTENDU le caractère Cité-jardin de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU l'importance de préserver le bien collectif que constituent les vues urbaines de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU l'importance de préserver le bien collectif que constitue l'architecture unique des phases de développement (phases I, II et III inscrites au PIIA) de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU l'importance de préserver le bien collectif que constitue le couvert végétal des terrains publics et privés de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU le rôle du CCU de préserver le bien collectif de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU le rôle du CCU de préserver le cadre bâti, les vues urbaines et le couvert végétal de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU que certains dossiers émanant de la séance du CCU du 20 novembre et du 4 décembre 2015 posent problème, entre autre le dossier suivant :

- 514 Inverness. Des travaux de rénovation et d'agrandissement qui vont briser la symétrie observée dans le cas de maisons jumelées;

de retirer le dossier énuméré plus haut de la proposition apparaissant au point URBANISME et de le retourner au CCU pour le rendre conforme aux caractéristiques particulières de Ville Mont-Royal dont la préservation du patrimoine bâti collectif.».

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

PROPOSITION PRINCIPALE

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 20 novembre 2015:

Plan N°1 : 1281, Canora pour « Affichage - Enseigne commerciale appliquée (non-illuminée) »;

Plan N°2 : 5950, Côte-de-Liesse pour « Affichage – 2 enseignes directionnelles »;

Plan N°3 : 8215, Montview pour « Affichage – Enseigne commerciale appliquée (non illuminée) »;

" CONSIDERING the Garden City character of Town of Mount Royal;

CONSIDERING the public good constituted by the townscapes of Town of Mount Royal;

CONSIDERING the importance of preserving the public good constituted by the unique architecture of the development phases (phases I, II and III as described in the PIIA) of Town of Mount Royal;

CONSIDERING the importance of preserving the public good constituted by the vegetation cover of public and private land in Town of Mount Royal;

CONSIDERING the role of the CCU in preserving the public good of Town of Mount Royal;

CONSIDERING the role of the CCU in preserving the built environment, townscapes and vegetation cover of Town of Mount Royal;

WHEREAS some files from the November 20 and December 4, 2015, meeting of the CCU are problematic, including the following file:

- 514 Inverness. Renovation and expansion work that will destroy the apparent symmetry between semi-detached houses;

To strike the above-mentioned file from the motion appearing in the URBAN PLANNING item and to send it back to the CCU to bring it into line with the special characteristics of Town of Mount Royal including the preservation of the collective built heritage."

This motion failed for lack of second.

MAIN MOTION

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on November 20, 2015:

Plan No.1: 1281 Canora for "Signage – (non-illuminated) wall-mounted commercial sign";

Plan No.2: 5950 Côte-de-Liesse for "Signage – 2 directional signs";

Plan No.3: 8215 Montview for "Signage – (non-illuminated) wall-mounted commercial sign";

Plan N°4: 8493, Décarie pour « Affichage - Enseigne commerciale appliquée (illuminée) »;

Plan N°5 : 233, Kindersley pour « Rénovation à la façade – Nouvelle marquise »;

Plan N°6 : 2240, Cambridge pour « Modification apportée au permis émis - Modifier les ouvertures dans le mur latéral »;

Plan N°7 : 361, Lethbridge pour « Ajout au permis- galerie arrière »; Sous réserve de : « Éloigner les escaliers de la colonne et faire dépasser le toit du bord de la terrasse »;

Plan N°8 : 2205, Kildare pour « Rénovations - Modifier les ouvertures dans les murs arrière et latéral »;

Plan N°13 : 2240, Cambridge pour « Re-soumission - Modification du choix de la marquise avant (2 options)»;

Plan N°15 : 1380, Kenilworth pour « Terrasse en bois au sol »;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 4 décembre 2015:

Plan N°1 : 62, Highfield pour « Re-soumission de la marquise »;

Plan N°2 : 5629, Ferrier pour « Enseigne commerciale appliquée (déjà installée sans permis) »;

Plan N°3 : 360, Revere pour « Changer l'ouverture dans le mur arrière et modifier les revêtements extérieurs »; Suggéré de choisir la couleur gris foncé plus que noir;

Plan N°4 : 416, Lockhart pour « Modification du permis : terrasse »;

Plan N°5 : 5605, Paré pour « Affichage sur auvent »;

Plan N°7 : 2435, Duncan pour « Affichage sur auvent »;

Plan N°9 : 454, Algonquin pour « Modification du permis- Ajout d'une terrasse, réduction de la projection du soffite et modulation des fenêtres »;

Plan N°10 : 2210, Dover pour « Re-soumission- Changement des finis extérieurs (choix du parement de bois et nouvelle pierre) pour un agrandissement arrière et rénovation extérieure »; À noter : la clôture/mur figurée en perspective n'est pas incluse dans l'évaluation; les clôtures doivent être installées à 1m de retrait de l'angle de la maison;

Plan No.4: 8493 Decarie for " Signage – (illuminated) wall-mounted commercial sign";

Plan No.5: 233 Kindersley for "Façade's renovation – New canopy";

Plan No.6: 2240 Cambridge for "Modification to issued permit – Modifying the openings in the side wall";

Plan No.7: 361 Lethbridge for "Addition to permit – rear veranda"; Subject to: "push stairs over away from column and roof to be past edge of deck";

Plan No.8: 2205 Kildare for "Renovations – Modifying the openings on the rear and side walls";

Plan No.13: 2240 Cambridge for "Resubmission – Modification to the choice of the front canopy (2 options)";

Plan No.15: 1380 Kenilworth for "Wood terrace on grade – ";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on December 4, 2015:

Plan No.1: 62 Highfield for "Resubmission of the canopy";

Plan No.2: 5629 Ferrier for " Wall-mounted commercial sign (already installed without permit)";

Plan No.3: 360 Revere for "Changing the opening in the rear wall and modify exterior sidings"; Suggest color choice to be dark grey instead of black;

Plan No.4: 416 Lockhart for "Modification to permit: terrace";

Plan No.5: 5605 Paré for "Awning signage";

Plan No.7: 2435 Duncan for " Awning signage";

Plan No.9: 454 Algonquin for "Modification to permit – Adding a terrace, reducing the soffit's projection and the window modulations";

Plan No.10: 2210 Dover for "Resubmission – Changing the exterior finishes (choice of wood siding and new stone) for a rear addition and exterior renovation"; Note: fence/wall shown on perspective is not included in evaluation; fences must be set 1m behind corner;

Plan N°12: 584, Dawson pour « Agrandissement au-dessus du garage »; Suggestion de fenêtres plus grandes sur l'élévation arrière;

Plan N°15 : 544, Inverness pour « Modifications apportées aux plans approuvés – Ouvertures des fenêtres et l'agrandissement au 2ème étage sur l'agrandissement à l'arrière »; l'option approuvée est : finitions de l'agrandissement arrière en stucco et métal charbon seulement et le 2ème étage doit rejoindre la ligne mitoyenne ;

Plan N°16 : 114, Morrison pour « Modification de la lucarne »;

Plan N°19 : 2318, Lucerne pour « Enseigne appliquée – Modification du plan approuvé »;

Plan N°20 : 1405, Lucerne pour « Modification du permis émis – Travaux déjà terminés »;

Plan N°22 : 160, Bates pour « Construire un escalier extérieur sur l'élévation latérale »;

Plan N°23 : 1561, Dunvegan pour « Échantillons des matériaux »; Sous réserve de : « Tout le métal doit être du même ton ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 4 décembre 2015:

Plan N°11 : 325, Beverley pour « Changer le revêtement en façade »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La proposition tout en pierre est trop lourde; il est recommandé de conserver un matériau plus léger au-dessus »;

Plan N°17 : 275, Melbourne pour « Agrandissement et modification des finis extérieurs »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « PIIA « Les interventions sur un bâtiment dont la valeur architecturale est grande (son architecture répond en grande partie, soit de 75 à 100 %, aux critères de sa typologie) doivent demeurer minimales et respecter strictement les critères d'implantation et d'intégration relatifs à sa typologie. » Change complètement la maison à demi-niveaux et il n'y a pas d'intégrité architecturale. Ce n'est plus un « demi-niveau ». L'architecte doit vérifier le CNB pour ce qui est autorisé pour les ouvertures ».

et D'APPROUVER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Plan N°13 : 7, Roselawn, ayant fait l'objet d'un refus du CCU lors de la réunion tenue le 4 décembre 2015 pour l'approbation finale des nouveaux finis et des couleurs.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

Plan No.12: 584 Dawson for "Addition above the garage"; Suggest bigger windows on the rear elevation;

Plan No.15: 544 Inverness for "Modifications to approved plans – Windows' openings and adding a 2nd floor on the rear addition"; Option approved is: the rear addition with stucco and only charcoal metal finish and 2nd floor addition to reach the mitoyen line;

Plan No.16: 114 Morrison for "Modification to dormer";

Plan No.19: 2318 Lucerne for "Wall-mounted sign – Modification to approved plan";

Plan No.20: 1405 Lucerne for "Modification to issued permit – work already completed";

Plan No.22: 160 Bates for "Building exterior stairs on the side elevation";

Plan No.23: 1561 Dunvegan for "Materials' samples"; Subject to: "Same tone for all metal";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on December 4, 2015:

Plan No.11: 325, Beverley for "Changing siding on the front facade"; REFUSED for the following reasons: "Proposal of all stone too heavy; recommend keeping a lighter material on upper level";

Plan No.17: 275 Melbourne for "Addition and modification of exterior finishes"; REFUSED for the following reasons:" PIIA « Les interventions sur un bâtiment dont la valeur architecturale est grande (son architecture répond en grande partie, soit de 75 à 100 %, aux critères de sa typologie) doivent demeurer minimales et respecter strictement les critères d'implantation et d'intégration relatifs à sa typologie. » Changes completely the split-level home, and there is no architectural integrity. Not a split-level anymore. Architect to verify the NBC in respect to the opening allowances".

and TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) Plan No.13 : 7 Roselawn that was REFUSED by the CCU at its meeting held on December 4, 2015 for the final approval of the new finishes and colors.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

24. Adoption du Règlement no 1404-16 sur la taxation pour l'exercice financier 2016

RÉSOLUTION N° 15-12-25

Objet : Adoption du Règlement no 1404-16 sur la taxation pour l'exercice financier 2016

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1404-16 sur la taxation pour l'exercice financier 2016 a été précédé d'un avis de motion donné le 23 novembre 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1404-16 sur la taxation pour l'exercice financier 2016.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

RESOLUTION N° 15-12-25

Subject : Adoption of By-law No. 1404-16 concerning taxation for the Fiscal Year 2016

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1404-16 concerning taxation for the Fiscal Year 2016 was preceded by a notice of motion given on November 23, 2015;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No.1404-16 concerning taxation for the Fiscal Year 2016.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

25. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

26. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 15-12-26

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-12-26

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the December 17, 2015 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the December 17, 2015 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during these meetings and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

28. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 26 et 6 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 43.

29. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 15-12-27

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 15-12-27

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 20:43.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

Alexandre Verdy